



**D****Signatures**

Les parties à la convention collective demandent conjointement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de nommer un médiateur-conciliateur.

Date

Signature de l'employeur

Date

Signature du syndicat

Faites parvenir votre formulaire à l'une des deux adresses suivantes :

**Bureau de Montréal :**

Direction de la médiation-conciliation et de la prévention (DMCP)  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
35, rue de Port-Royal Est, 3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3L 3T1  
Téléphone : 514 873-4636  
Télécopieur : 514 873-9696  
Courriel : [dgrtmontreal@mtess.gouv.qc.ca](mailto:dgrtmontreal@mtess.gouv.qc.ca)

**Bureau de Québec :**

Direction de la médiation-conciliation, de la prévention et de l'arbitrage (DMCPA)  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
200, chemin Sainte-Foy, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5S1  
Téléphone : 418 643-3239  
Télécopieur : 418 644-3331  
Courriel : [dgrtquebec@mtess.gouv.qc.ca](mailto:dgrtquebec@mtess.gouv.qc.ca)

